

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1404

28 juin 2011

SOMMAIRE

Art' Lux Voyages & Evenements	67350	IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.	67351
Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l.	67381	Isa Investments S.A.	67349
Chandela (Management) G.m.b.H.	67364	Isiaque Spf S.A.	67351
Chandela Trust S.à r.l.	67364	KLG Spf S.A.	67351
Club Med Asie S.A.	67363	Lavfin S.A.	67351
Com-Pass S.A.	67364	Le Ninian S.A.	67352
DB Re	67365	Letalux S.A.	67351
Delta Lloyd L	67369	Letty	67352
Dematic Group S.à r.l.	67353	Lireto Invest S.A.	67365
De Moto's Mich Sàrl	67365	Livin Real Estate	67352
Dream Cell S.à r.l.	67365	LT Services S.à r.l.	67352
Dubaian Investment Adviser S.à r.l.	67369	Luxglobal Trust Services S.A.	67353
Eastern Europe Real Estate Opportunities Advisory S.à.r.l.	67380	Luxury Trade S.A.	67363
Eco Lean Holding S.A.	67353	Marathon Ris Orangis (Lux) S.à.r.l.	67363
Edison Participations S.à r.l.	67380	Mizen	67363
EFG-Hermes GSM Investments II (Lux) S.à r.l.	67380	Neutral Holding S.A. SPF	67392
Elitek S.A.	67364	NEXON Europe S.à r.l.	67363
Eurobike International Trading S.A.	67392	Oa6	67366
Eurosalon s.à r.l.	67392	PM Securities S.A.	67346
Ex Var S.C.A.	67392	Prefa-Services S.à r.l.	67369
Guardian England Investments S.à r.l.	67346	RBS (Luxembourg) Agriculture S.A.	67392
HICL Infrastructure 1 S.à r.l.	67352	Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l.	67381
IMFC Luxembourg S.à r.l.	67350	SYSTEMAT Luxembourg PSF S.A.	67370
Invimmo S.A.	67350	Triton III LuxCo A 13 S.à r.l.	67370
IQ Venture Capital S.à r.l.	67350	WESTVACO Luxembourg S.à.r.l.	67346

PM Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.302.

L'affectation des résultats disponibles des comptes au 31 décembre 2009 a été enregistrée et déposée à Luxembourg le 19 mai 2010 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L100069600.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

L'affectation des résultats disponibles des comptes au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PM Securities S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011056366/15.

(110063316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Guardian England Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 123.560.

Le bilan au 30 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Gabor Harakaly

Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011058280/12.

(110066109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 53.342.075,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 82.110.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of the month of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MeadWestvaco Spain S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred ninetyseven thousand five hundred eighty-nine Euro and eighty Cent (EUR 297,589.80), having its registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et de Sociétés) under number B 159099,

here represented by Aline Nassoy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Westvaco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifty-three million three hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 53,339,575.-), having its registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 82.110, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 4 May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1100, page 52754 dated 4 December 2001 (the "Company").

III. The Company's articles of association (the "Articles") have last been amended by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 13 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2480, page 119010 dated 17 November 2010.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) so as to raise it from its present amount of fifty-three million three hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 53,339,575.-) represented by two million one hundred thirty-three thousand five hundred eighty-three (2,133,583) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of fifty-three million three hundred forty-two thousand seventy-five Euro (EUR 53,342,075.-) represented by two million one hundred thirtythree thousand six hundred eighty-three (2,133,683) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

2. To issue, with payment of a total share premium of thirty-nine million nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 39,997,500.-), one hundred (100) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the proposed share capital increase (the “New Shares”);

3. To accept the subscription of the New Shares by the Sole Shareholder with payment of a share premium of thirty-nine million nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 39,997,500.-) by a contribution in cash of a total amount of forty million Euro (EUR 40,000,000.-), and to allocate the New Shares to the Sole Shareholder;

4. To restate article 6 of the articles of association of the Company (the “Articles”) so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) above and to give it the following content:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is fixed at fifty-three million three hundred forty-two thousand seventy-five Euro (EUR 53,342,075.-) represented by two million one hundred thirtythree thousand six hundred eighty-three (2,133,683) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”;

5. Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) so as to raise it from its present amount of fifty-three million three hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 53,339,575.-) represented by two million one hundred thirty-three thousand five hundred eighty-three (2,133,583) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to fifty-three million three hundred forty-two thousand seventy-five Euro (EUR 53,342,075.-) represented by two million one hundred thirty-three thousand six hundred eighty-three (2,133,683) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of thirty-nine million nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 39,997,500.-), the New Shares.

Subscription / Payment

There now appeared Ms. Aline Nassoy, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the New Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed New Shares, by a contribution in cash of an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-), with payment of a total share premium of thirty-nine million nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 39,997,500.-), the total amount being paid by the Sole Shareholder being forty million Euro (EUR 40,000,000.-).

The person appearing declares that the newly issued New Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of forty million Euro (EUR 40,000,000.-).

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is fixed at fifty-three million three hundred forty-two thousand seventy-five Euro (EUR 53,342,075.-) represented by two million one hundred thirty-three thousand six hundred eighty-three (2,133,683) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MeadWestvaco Spain S.à r.l, une société à responsabilité limitée, existant valablement sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 297.589,80), ayant son siège social au 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159099,

ici représentée par Mademoiselle Aline Nassoy, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Westvaco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinquante-trois millions trois cent trenteneuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 53.339.575,-), ayant son siège social au 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.110, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1100, page 52754 en date du 4 décembre 2001 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, précité, en date du 13 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2480, page 119010 du 17 novembre 2010.

IV. La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cent euros (EUR 2.500,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions trois cent trente-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 53.339.575,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.133.583) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante-trois millions trois cent quarante-deux mille soixante-quinze euros (EUR 53.342.075,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-trois (2.133.683) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Emission, avec une prime d'émission d'un montant de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cent euros (EUR 39.997.500,-), de cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de l'augmentation du capital proposée (les «Nouvelles Parts Sociales»);

3. Acceptation de la souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique, avec paiement d'une prime d'émission de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent euros (EUR 39.997.500,-), par un apport en numéraire de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-), et allocation de ces Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique;

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. à 3. et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la société est fixé à cinquante-trois millions trois cent quarante-deux mille soixante-quinze euros (EUR 53.342.075,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-trois (2.133.683) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»;

5. Divers,

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cent euros (EUR 2.500,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions trois cent trente-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 53.339.575,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.133.583) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante-trois millions trois cent quarante-deux mille soixante-quinze euros (EUR 53.342.075,-) représenté par deux millions cent trente-trois

mille six cent quatre-vingt-trois (2.133.683) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trente neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent euros (EUR 39.997.500,-) les Nouvelles Parts Sociales.

Souscription / Paiement

Ensuite a comparu Mademoiselle Aline Nassoy, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de l'Associé Unique en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique les Nouvelles Parts Sociales et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cent euros (EUR 2.500,-), avec paiement d'une prime d'émission totale de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cent euros (EUR 39.997.500,-), le montant total payé par l'Associé Unique s'élevant à quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-).

La comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la société est fixé à cinquante-trois millions trois cent quarante-deux mille soixante-quinze euros (EUR 53.342.075,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-trois (2.133.683) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. »

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nassoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mars 2011. Relation: EAC/2011/4080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011056958/174.

(110063580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Isa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.582.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour Isa Investments S.A.

Référence de publication: 2011057944/14.

(110064999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

IMFC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 153.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057934/10.

(110065013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Invimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.384.

Aux actionnaires

Par la présente, j'ai le regret de vous remettre ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet au 12 décembre 2010.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Olivier LIEGEOIS.

Référence de publication: 2011057940/11.

(110064857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Art' Lux Voyages & Evenements, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.104.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 2 mai 2011 que l'actionnaire unique décide de transférer, avec effet au 2 mai 2011, le siège social du 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

L'actionnaire unique décide par ailleurs d'accepter la démission de Monsieur Philippe BALLAND, et de Madame Marie-Noëlle GUILLET de leur mandat d'administrateur, avec effet au 2 mai 2011.

L'actionnaire unique décide de nommer (i) Monsieur Christophe ANTINORI, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, et (ii) Monsieur Xavier FABRY, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en tant que nouveaux administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 2 mai 2011.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011064670/21.

(110073153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

IQ Venture Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057941/10.

(110065041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.171.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011057942/13.

(110065233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Lavfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAVFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011057959/11.

(110065092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Isiaque Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.574.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011057945/9.

(110065472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

KLG Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.081.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011057950/9.

(110065473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Letalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Baptiste Brekelmans.

Référence de publication: 2011057955/10.

(110065568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Letty, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 132.432.

Le siège social de l'associé Luxembourg Finance House SA est au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057956/10.

(110064911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

HICL Infrastructure 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 75.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 115.190.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 27 juillet 2010, a pris note de la démission de M. Graham PICKEN aux fonctions de gérant de la Société, avec effet au 28 juillet 2010 et a nommé en remplacement, avec effet au 28 juillet 2010 et pour une durée indéterminée:

- Mme Sarah EVANS, Gérante, La Bigoterie, Berthelot Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 1JS, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour HICL INFRASTRUCTURE 1 S.à.r.l.

Société anonyme

Référence de publication: 2011059671/16.

(110067091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Le Ninian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 67.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011057960/9.

(110065499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Livin Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 152.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011057965/10.

(110065410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

LT Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8447 Steinfort, 17, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 139.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011057967/10.

(110065412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 149.355.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} avril 2011

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

L'administrateur-délégué M. Claude Zimmer est domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011057970/14.

(110065282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Eco Lean Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 82.222.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011058227/11.

(110066300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Dematic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 160.225.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Dematic S.A., a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies,

hereby represented by M^e Marianne Smetryns, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 6 April 2011,

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above-mentioned, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one (1) shareholder, owner of all the shares. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Dematic Group S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed among them or not.

All shares may only be transferred among shareholder(s) as well as to non-shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of

shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 19 of these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders, as the case may be, does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the “Board of Managers”) composed of at least two members who need not be shareholders (the “Managers”).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any other Manager.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s) (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week’s notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by e-mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by e-mail of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the Board of Managers.

Subject to the following, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or

employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 15. Representation of the Company. Subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not to be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable in such a case.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, or, by virtue of these Articles of Incorporation, as the case may be, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year.

Art. 21. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed. The Board of Managers draws up the annual accounts, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these annual accounts at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up,

- Dematic S.A., represented as described above, subscribed for twelve thousand five hundred (12,500) shares.
- All these new shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and end on 30 September 2011.

Resolutions of the shareholders' meeting *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period of time:

- (i) Mr Roar Isaksen, manager, born on 7. June 1954 in Skien Norge (Norway), with professional address at 27 avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (ii) Mr Claus Mai, manager, born on 12 November 1965 in Herbornseelbach (Germany), with professional address at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third Resolution

The shareholders resolved to appoint the société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, having their address at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.590 as approved independent auditor of the Company for a period ending at the first annual general meeting of shareholders.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept avril.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dematic S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et en voie d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par M^e Marianne Smetyrns, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 avril 2011; et

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un (1) associé, propriétaire de toutes les parts sociales. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination sociale «Dematic Group S.à r.l.»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/

ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social souscrit. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social tel que défini par aux présents statuts ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Toute cession de parts sociales entre associés ou à des non-associés requiert l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou, selon le cas, de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de deux (2) membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou par tout Gérant.

Le Président, s'il y en a un, préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis par écrit, par télécopieur ou par e-mail de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour et la nature des affaires sur lesquels il convient de discuter. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Sous réserve de ce qui suit, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou, selon le cas, aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés, selon le cas, au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Sous réserve de ce qui suit, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et elle doit obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, sont nommés par l'associé unique ou par les associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés,

- Dematic S.A., représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales;
- Toutes ces nouvelles actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 30 septembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

(i) Monsieur Roar Isaksen, gérant, né le 7 juin 1954 à Skien Norge (Norvège), ayant son adresse professionnelle au 27 Avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(ii) Monsieur Claus Mai, gérant, né le 12 novembre 1965 à Herbornseelbach (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Smetryns, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 avril 2011. Relation: RED/2011/775. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011052980/525.

(110060003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Luxury Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.772.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011057971/10.

(110064958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Marathon Ris Orangis (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057972/10.

(110065010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Mizen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.414.

Le siège social de l'associé Luxembourg Finance House SA est au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057977/10.

(110064912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

NEXON Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.728.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société, du 27 avril 2011, que Monsieur Sung Jin Kim, demeurant professionnellement à 860-1504 Seroak Apt. Suri-dong, Gunpo Si, Gyeonggi-Do, République de Corée, a été nommé gérant de la Société avec effet au 27 avril 2011 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057993/14.

(110065219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Club Med Asie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.301.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011058205/10.

(110066211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Chandela (Management) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.107.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 22 avril 2011, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société

- La démission de Monsieur Alain TRAN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 11 avril 2011 a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHANDELA (MANAGEMENT) G.m.b.H.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011058201/15.

(110065783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Chandela Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.835.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 22 avril 2011, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société

- La démission de Monsieur Alain TRAN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 11 avril 2011 a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHANDELA TRUST S.À.R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011058202/15.

(110065784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Com-Pass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.910.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 mars 2011

Résolutions

1. L'assemblée générale accepte la démission de la société KIONA HOLDINGS LIMITED au poste de commissaire aux comptes et décide de la remplacer par la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011058206/13.

(110066099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Elitek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.916.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELITEK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011058239/11.

(110065326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Dream Cell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 148.478.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance du 21 février 2011 que le siège social de la société a été transféré L - 2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2011058217/14.

(110066104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

DB Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 53.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011058220/10.

(110066047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

De Moto's Mich Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 23, rue de la Fail.

R.C.S. Luxembourg B 93.258.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011058221/9.

(110066308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Lireto Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, roue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.464.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue exceptionnellement le 28 avril 2011

1. La démission de Monsieur Eric DELEPLANQUE de son mandat d'administrateur est acceptée avec effet à la date de la présente assemblée.

2. Monsieur Benoît CHANG, Directeur Financier de Immochan France, né le 2 septembre 1974 à F - Bourges, avec adresse professionnelle au 40, avenue de Flandre, F-59964 CROIX est nommé administrateur en remplacement de Monsieur DELEPLANQUE. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée devant se tenir en 2015.

3. La société KPMG Audit S. à r.l., cabinet de révision agréé avec siège social au 9 Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 103.590, est nommée à la fonction de réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'un an à compter de la présente assemblée générale, en remplacement de sa fonction de commissaire assumée jusqu'à présent.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société KPMG Audit S. à r.l. vient par conséquent à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

Certifiée sincère et conforme

LIRETO INVEST S.A.

Référence de publication: 2011064906/21.

(110073034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Oa6, Société Anonyme.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 13, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.343.

STATUTS

L'an deux mille onze, le huit mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée "Fontaine et fils (Soparfi) S. à r.l." (matr. 2010 2434 308), établie et ayant son siège social à L-9142 Burden, 14, Um Kettenhouscht,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 155.939,

représentée par son gérant unique, Monsieur Jean Fontaine, ingénieur diplômé e.r., né à Jemeppe-sur-Meuse (Belgique) le 26 août 1943, demeurant à L-9142 Burden, 14, um Kettenhouscht;

2) Monsieur Jean FONTAINE, ingénieur diplômé e.r., né à Jemeppe-sur-Meuse (Belgique), le 26 août 1943 (matr. 1943 08 26 150), demeurant à L-9142 Burden, 14, um Kettenhouscht;

3) Madame Marie-France GEYER LA THIVOLLET, sans état particulier, née à Charey (France), le 23 juin 1943 (matr. 1943 06 23 144), épouse de Monsieur Jean Fontaine, demeurant à L-9142 Burden, 14, um Kettenhouscht;

4) Monsieur Eric FONTAINE, coordinateur sportif, né à Ettelbruck, le 12 mai 1982 (matr. 1982 05 12 173), demeurant à L-9142 Burden, 27, op Kraizfelder;

la société à responsabilité limitée "INTARIS - Salaires et Gestion", établie et ayant son siège social à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 145.750,

pour laquelle est ici présent et accepte son gérant unique Monsieur Yves SCHARLÉ, comptable, né à Luxembourg le 21 mai 1966, demeurant professionnellement à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

5) Monsieur François-Xavier FONTAINE, ingénieur-informaticien, né à Ettelbruck le 27 avril 1972 (matr. 1972 04 27 179), demeurant à L-9180 Oberfeulen, 13 route d'Arlon;

6) Monsieur Eric BELLAICHE, consultant, né à Nîmes (France), le 3 février 1961, demeurant à B-6900 Marche en Famenne, 3, Cours Meuris;

7) la société privée à responsabilité limitée de droit belge "Toussaint et associés SPRL", établie et ayant son siège social à B-6890 Redu, 145, Sèchery,

numéro d'entreprise 0860.857.281;

représentée par son gérant Monsieur Jean-Marie Toussaint, gérant de société, né à Redu (Belgique) le 5 juin 1946, demeurant à B-1160 Auderghem, 17, rue Charles Lechat,

en vertu de trois procurations sous seing privé données à Burden le 28 février 2011, lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Oa6".

Le siège social est établi dans la commune de Feulen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise:

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une maison d'hôte, organisation d'évènements, services administratifs, la location et la mise à disposition de locaux pour activités diverses, exploitation d'un centre de bien-être et d'un débit de boisson avec restauration, achat et vente de produits liés à son activité, l'organisation de cours.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres entreprises, sociétés et tiers, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 412.000,- (quatre cent douze mille euros), divisé en 412 (quatre cent douze) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune. Lors de la constitution le montant de EUR 112.000,- (cent douze mille euros) sera libéré.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui présidait la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour du mois de juin à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants précités déclarent souscrire les actions comme suit:

- FONTAINE ET FILS (soparfi) S.à r.l., préqualifiée, 250 actions;
- Monsieur Jean FONTAINE, préqualifié, 48 actions;
- Madame Marie-France GEYER LA THIVOLLET, 48 actions;
- Monsieur François-Xavier FONTAINE, 15 actions;
- Monsieur Eric FONTAINE, 33 actions,
- Monsieur Eric BELLAICHE, 9 actions,
- TOUSSAINT ET ASSOCIES SPRL, préqualifiée, 9 actions;

Total: 412 actions.

Les actions ont été libérées à concurrence de 27,18% par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 112:000,- (cent douze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 3.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réunis en assemblée générale et a pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés à la fonction d'administrateur, pour une durée de six ans:

- Monsieur Eric FONTAINE, coordinateur sportif, né à Ettelbruck le 12 mai 1982, demeurant à L-9142 Burden 14 um Kettenhouscht;

- Monsieur François-Xavier FONTAINE, ingénieur-informaticien, né à Ettelbruck le 27 avril 1972, demeurant à L-9180 Oberfeulen, 13 route d'Arlon;

- Monsieur Jean FONTAINE, ingénieur diplômé en retraite, né à Jemeppe-sur-Meuse (Belgique), le 26 août 1943, demeurant à L-9142 Burden 14 um Kettenhouscht;

3. Monsieur Eric FONTAINE, prénommé, est également nommé comme administrateur-délégué de la société, avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les affaires courantes.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans:

Monsieur Jean-Marie Toussaint, prénommé;

5. Le siège social est fixé à L-9180 Oberfeulen, 13, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: J. FONTAINE, M.-F. GEYER LA THIVOLLET, E. FONTAINE, Y. SCHARLE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 mars 2011. DIE/2011/2444. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION. CONFORME.

Ettelbruck, le 21 mars 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011057440/175.

(110063089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.964.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011058223/13.

(110065961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Dubaian Investment Adviser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011058225/9.

(110066071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Prefa-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, Z.A.C. Zaemer, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 125.171.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 26.04.2011

«Résolution

L'associé unique constate que Monsieur Gilbert FELTZ, demeurant à L-3337 Hellange, 28, route de Mondorf, a démissionné de son poste de gérant technique de la société, en date du 18 avril 2011.»

«Monsieur Carlos HORTO GONCALVES, demeurant à L-4662 Differdange, 53 rue Roosevelt, est confirmé comme gérant unique de la société.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.»

Fait à Bascharage, le 26 avril 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

HORTO SERVICES S.à r.l.

Carlos HORTO GONCALVES

Gérant

Référence de publication: 2011061254/19.

(110067960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

SYSTEMAT Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 110.102.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 31 janvier 2011

Deuxième Résolution

"L'assemblée générale décide d'approuver la nomination de Monsieur Pierre Focant, domicilié à B-1325 Dion-Valmont, Rue du Village 37, Monsieur Vincent Schaller, domicilié à B-1410 Waterloo, 42 avenue Valentin Tondeur et Monsieur Luc Brulez, domicilié à L-6497 Echternach, 7 rue des Violettes, Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la société, avec effet au 1^{er} février 2011.

Leurs mandats expireront lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de l'an 2015."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SYSTEMAT Luxembourg PSF S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2011061289/19.

(110068210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Triton III LuxCo A 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.680.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

- TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA and registered under number 101339, acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P., a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA and registered under number 1079 ("Triton Fund III F&F L.P."),

represented by Me Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2011; and

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.07, and having its registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 ("TML3"),

represented by Me Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2011.

The above-mentioned proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above-mentioned, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of two (2) shareholders. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Triton III LuxCo A 13 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by six hundred and twenty-five thousand (625,000) class A shares (the "Class A Shares") and six hundred and twenty-five thousand (625,000) class B shares (the "Class B Shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class A Share Premium Account") of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class B Share Premium Account") of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Shares and Class B Shares, respectively, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount of Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Shares and Class B Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A and Class B shareholders, respectively, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed among them or not.

All shares may only be transferred among shareholders as well as to non-shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 19 of these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders, as the case may be, does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the “Board of Managers”) composed of at least two members who need not be shareholders (the “Managers”).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any other Manager.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s) (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week’s notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by e-mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by e-mail of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the Board of Managers.

Subject to the following, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider

or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 15. Representation of the Company. Subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not to be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable in such a case.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, or, by virtue of these Articles of Incorporation, as the case may be, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed. The Board of Managers draws up the annual accounts, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these annual accounts at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, such dividends will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up,

- Triton Fund III F&F L.P., represented as described above, subscribed for six hundred and twenty-five thousand (625,000) Class A Shares.
- TML3, represented as described above, subscribed for six hundred and twenty-five thousand (625,000) Class B Shares.
- All these new shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and end on 31 December 2011.

Resolutions of the shareholders' meeting *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 43, avenue John F. Kennedy (3rd floor), L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a unlimited period of time:

- (i) Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Stockholm (Sweden), with professional address at 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA, Channel Islands, as Class A Manager; and

(ii) Ms Charlmaine Vella, chartered accountant, born on 26 December 1969 in Rabat (Malta), with professional address at 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands, as Class B Manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA et enregistrée sous le numéro 101339, agissant comme associé gérant (general partner) de Triton Fund III F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA et enregistrée sous le numéro 1079 («Triton Fund III F&F L.P.»),

représentée par Me Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2011; et

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour capital social EUR 12.500,07, ayant son siège social au 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 («TML3»),

représentée par Me Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2011.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux (2) associés. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination sociale «Triton III LuxCo A 13 S.à r.l.»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises du Grand-Duché de Luxembourg ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

Elle peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Elle peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social souscrit. Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A») de la Société et toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B») de la Société.

Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales Catégorie A et aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie B ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social tel que défini par aux présents statuts ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Toute cession de parts sociales entre associés ou à des non-associés requiert l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou, selon le cas, de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de deux membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou par tout Gérant.

Le Président, s'il y en a un, préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis par écrit, par télécopieur ou par e-mail de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour et la nature des affaires sur lesquels il convient de discuter. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Sous réserve de ce qui suit, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou, selon le cas, aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés, selon le cas, au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Sous réserve de ce qui suit, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et elle doit obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, sont nommés par l'associé unique ou par les associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

S'il est distribué comme dividendes, ces dividendes seront répartis entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion avec leur contribution totale à la Société pour souscrire aux parts sociales qu'ils détiennent (y compris les primes d'émission payées).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera reparté entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion de leur participation totale à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés,

- Triton Fund III F&F L.P., représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie A;

- TML3, représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie B;

- Toutes ces nouvelles actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 43, avenue John F. Kennedy (3^{ème} étage), L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

(i) Monsieur Lars Frankfelt, directeur de sociétés, né le 20 juillet 1956 à Stockholm (Suède), ayant son adresse professionnelle au 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA, Îles Anglo-Normandes, comme Gérant de Catégorie A; et

(ii) Madame Charlmaine Vella, expert-comptable, née le 26 décembre 1969 à Rabat (Malte), ayant son adresse professionnelle au 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE2 3QA, îles Anglo-Normandes, comme Gérant de Catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2011. Relation: RED/2011/619. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011042135/535.

(110046970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Edison Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.810.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011058228/10.

(110065732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Eastern Europe Real Estate Opportunities Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011058234/9.

(110066051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

EFG-Hermes GSM Investments II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.014.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 7 avril 2010

- Le siège social de la société a été transféré du 23 Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour EFG-HERMES GSM INVESTMENT II (LUX) S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011058237/14.

(110066274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.025.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2011

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société que M. Patrick Moinet, né le 6 Juin 1975 à Bastogne, Belgique, résident au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 4 mars 2011.

Les gérants de la Société sont désormais:

- Riaz Valani;
- Benoit Bauduin; et
- Patrick Moinet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011065003/21.

(110073396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.025.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.515.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven the seventh day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brookfield Residential (Luxembourg) Branch, represented by Brookfield Residential Finance (Canada) Inc., a company incorporated under the laws of the Province of Ontario, having its registered office at 181 Bay Street, Suite 330, Brookfield Place, Toronto, ON M5J 2T3, Canada, registered with the Ministry of Government Services, under number 002272918 (Brookfield Residential Finance),

in its capacity as sole shareholder of Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 159.515, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on February 23, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company),

here represented by Me Hana Witzke, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Brookfield Residential (Luxembourg) Branch represented by Brookfield Residential Finance is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares, each having a par value of one US dollar (USD 1.-);

III. The agenda is as follows:

1. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) all having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles);

2. To requalify the twenty-five thousand (25,000) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million US dollars (USD 2,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) consisting of twenty-five thousand (25,000) Ordinary Shares to two million twenty-five thousand US dollars (USD 2,025,000.-) by the creation and issue of two million (2,000,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Subsequent full restatement of the Articles in order to reflect the creation of the Ordinary Shares and MRPS adopted under items 1 and 2 as well as the increase of the share capital adopted under item 3. above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of AIB Administrative Services Luxembourg S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

7. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) all having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, which will have such rights and features as set out in the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to requalify the existing twenty-five thousand (25,000) shares in the share capital of the Company as Ordinary Shares, with the rights and features as set out in the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million US dollars (USD 2,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) consisting of twenty-five thousand (25,000) Ordinary Shares to two million twenty-five thousand US dollars (USD 2,025,000.-) by the creation and issue of two million (2,000,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Intervention / Subscription payment

Thereupon, Brookfield Residential (Luxembourg) Branch represented by Brookfield Residential Finance declares to subscribe to two million (2,000,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of two hundred million US dollars (USD 200,000,000.-) which will be allocated as follows:

- (i) an amount of two million US dollars (USD 2,000,000.-) to the share capital account of the Company;
- (ii) an amount of two hundred thousand US dollars (USD 200,000.-) to the legal reserve account of the Company; and
- (iii) an amount of one hundred ninety-seven million eight hundred thousand US dollars (USD 197,800,000.-) to the share premium account of the Company stapled to the MRPS.

The amount of two hundred million US dollars (USD 200,000,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions and to set forth the rights and features of the MRPS, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles as follows and has thus requested the undersigned notary to enact the following amendment and full restatement of the Articles:

I. Name - Registered office – Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's name is "Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial,

commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

II. Capital - Shares

Art. 8. The share capital is set at two million twenty-five thousand US dollars (USD 2,025,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each and two million (2,000,000) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares". The Ordinary Shares and the MRPS shall constitute separate classes of shares in the Company. The MRPS shall have preferred dividend and preferred liquidation rights vis-à-vis the Ordinary Shares subject to the terms and conditions described hereafter.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts which may be connected to classes of Shares as set out above.

The holders of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares. The holders of MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of MRPS.

All MRPS are issued in the form of redeemable shares and the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose and through extraordinary general meeting of shareholders. The MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Company shall redeem all of the MRPS then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the MRPS are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holders of MRPS may request by prior written notice to redeem all or part of the MRPS through and subject to the approval by the extraordinary general meeting of shareholders; and

(iii) the redemption price of the MRPS to be redeemed will be equal to the par value of the redeemed MRPS increased by the share premium (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed plus any accrued and undeclared dividends (if any).

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and through the extraordinary general meeting of shareholders resolving on such redemption.

All MRPS are issued in the form of convertible Shares into Ordinary Shares. MRPS may be converted pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the MRPS to the fair market value equivalent of the Ordinary Shares equal to the relevant MRPS par value, attached share premium and any declared and unpaid dividends (if any), subject to the approval by the extraordinary general meeting of shareholders; and

(ii) the number of Shares to be issued through extraordinary general meeting of shareholders upon such conversion of MRPS into Ordinary Shares will be equal to the number of Shares converted in the relevant MRPS. The share premium (if any) attached to the converted MRPS and that is attributable to the MRPS so converted will be allocated to the share premium of the Ordinary Shares or to the share premium of the relevant MRPS.

The MRPS shall confer upon the holder(s) thereof as a class the right, in priority to the payment of dividends to the holder(s) of Ordinary Shares to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a fixed cumulative preferential cash dividend (hereinafter called the MRPS Preferred Dividend), of 0.01% of the subscription price paid by the relevant holder per MRPS (being the par value of each MRPS increased by the MRPS share premium paid for each MRPS) (the MRPS Subscription Price), which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year. The holder(s) of the MRPS shall not be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the MRPS Preferred Dividend. No dividend, whether in cash or kind, shall be paid or declared, nor shall any other distribution be made (i) on the Ordinary Shares until any accrued MRPS Preferred Dividend shall have been declared and paid in full.

In case of dissolution of the Company, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 20 below.

Art. 9. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

Shares are freely transferable among the shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by

- the signature of any two managers for any transactions or dealings up to an amount of USD 20,000.-(twenty thousand US Dollars)

- the signature of all the managers for any transactions of dealings above to an amount of USD 20,000.-(twenty thousand US Dollars).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that all managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the unanimous vote of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art.12. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

IV. Shareholders decisions

Art. 13. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 14. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital. However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the shareholders.

V. Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 16. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company. At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 17. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated.

They may allocate such balance to the payment of a dividend and in particular the dividend referred to in article 8 above, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

Interim dividends may be distributed, at any time, subject to article 8 and under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the managers;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Winding-up - Liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities will be paid as follow:

(i) firstly, in repayment to the holder(s) of the MRPS (if any such shares are then outstanding) of the MRPS preferential liquidation right, such payment to be made on an equal per share basis, and

(ii) secondly, after payment in full of the MRPS preferential liquidation right, the holder(s) of the Ordinary Shares (if any such shares are then outstanding) shall be entitled to be paid the remainder of the surplus, such payment to be made on an equal per share basis among the Ordinary Shares. If the surplus available for distribution among the shareholders is insufficient to make payment of the MRPS preferential liquidation right in full to all holders of the MRPS, then such a surplus shall be distributed among the holder(s) of the MRPS, ratably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

VII. Applicable law

Art. 20. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately seven thousand Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an dix mille onze, le septième jour d'avril,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Brookfield Residential (Luxembourg) Branch, représentée par Brookfield Residential Finance (Canada) Inc., une société régie par les lois de la Province de l'Ontario, dont le siège social se situe au 181, Bay Street, Suite 330, Brookfield Place, ON M5J 2T3 Toronto, Ontario, Canada, immatriculée au Ministère des Services Gouvernementaux sous le numéro 002272918 (Brookfield Residential Finance),

en sa qualité d'associé unique de Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.515, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 février 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société),

représentée par Hana Witzke, Rechtsanwältin, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Brookfield Residential (Luxembourg) Branch, représenté par Brookfield Residential Finance, est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société;

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-);

III. L'ordre du jour est le suivant:

1. Création de classes de parts sociales dans le capital sociale de la Société, à savoir (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), toutes ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels que définis dans les statuts de la Société (les Statuts);

2. Requalification des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux million dollars américains (USD 2.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) se composant de vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires à deux million vingt-cinq mille dollars américains (USD 2.025.000,-), par la création et l'émission de deux million (2.000.000) PSPOR d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation du capital social définie au point 3. ci-dessus;

5. Refonte complète subséquente des Statut afin d'y refléter la création des Parts Sociales Ordinaires et des PSPOR adoptée aux points 1. et 2. ainsi que l'augmentation du capital social adoptée au point 3. ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et à tout employé de AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

Maintenant, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a prié le notaire instrumentant à acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des classes de parts sociales dans le capital sociale de la Société, à savoir (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels que définis dans les statuts de la Société (les Statuts).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de requalifier les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires avec les droits et caractéristiques définis dans les Statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux million dollars américains (USD 2.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) se composant de vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires à deux million vingt-cinq mille dollars américains (USD 2.025.000,-), par la création et l'émission de deux million (2.000.000) PSPOR d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Intervention / Souscription / Libération

Sur ces faits, Brookfield Residential (Luxembourg) Branch, représenté part Brookfield Residential Finance déclare souscrire aux deux million (2.000.000) PSPOR d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent million dollars américains (USD 200.000.000,-) qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de deux million dollars américains (USD 2.000.000,-) au compte capital social de la Société;

(ii) un montant de deux cent mille dollars américains (USD 200.000,-) au compte réserve légale de la Société; et

(iii) un montant de cent quatre-vingt dix-sept million huit cent mille dollars américains (USD 197.800.000,-) au compte prime d'émission de la Société rattaché aux PSPOR. Le montant de deux cent million dollars américains (USD 200.000.000,-) est la disposition de la Société et preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Comme conséquence ce que qui précède et afin de refléter les résolutions ci-dessus et de déterminer les droits et caractéristiques des PSPOR, l'Associé Unique décide de refondre entièrement les Statuts comme suit et a donc requis le notaire instrumentant d'acter les modifications suivantes et la refonte complète des Statuts:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18

septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire statuant comme pour la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

II. Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à deux million vingt-cinq mille dollars américains (USD 2.025.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et deux million (2.000.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les «PSPOR»), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignées individuellement comme une «Part Sociale» et collectivement comme les «Parts Sociales». Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR constitueront des catégories séparées de parts sociales dans la Société. Les PSPOR auront des dividendes préférentiels et des droits de liquidation préférentiels vis-à-vis des Parts Sociales Ordinaires, sous réserve des termes et condition décrites ci-après.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les associés peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission qui seront rattachés aux classes des Parts Sociales définies ci-dessus.

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront exclusivement tous les droits quels qu'ils soient rattachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. Les détenteurs des PSPOR auront exclusivement tous les droits quels qu'ils soient rattachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription des PSPOR.

Toutes les PSPOR sont émises sous forme de parts sociales rachetables et le rachat des PSPOR pourra uniquement se faire au moyen de sommes disponibles à la distribution en vertu de l'Article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (fonds distribuables, en ce compris la réserve extraordinaire établie avec les

fonds reçus par la Société comme prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée pour les fins de rachat et par assemblée générale extraordinaire des associés. Les PSPOR seront rachetées selon les modalités suivantes:

(i) quelques soient les circonstances, la Société rachètera toutes les PSPOR alors en circulation à l'expiration d'une période de treize (13) ans à compter de la date à laquelle les PSPOR ont été émises (la «Date Ultime de Rachat Obligatoire»);

(ii) Nonobstant la Date Ultime de Rachat Obligatoire et à tout moment avant cette Date, les détenteurs de PSPOR peuvent demander par avis écrit préalable à racheter toutes ou une partie des PSPOR en et sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire; et

(iii) Le prix de rachat des PSPOR sera égal à la valeur nominale des PSPOR rachetées augmenté de la prime d'émission (s'il y en a) rattachée aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi rachetées plus tous les dividendes cumulés et non déclarés (le cas échéant). Les PSPOR rachetées seront immédiatement annulée après le rachat par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui a décidé ce rachat. Toutes les PSPOR sont émises sous la forme de parts sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Les PSPOR peuvent être converties selon les modalités suivantes:

(iv) nonobstant la Date Ultime de Rachat Obligatoire, le détenteur de PSPOR peut à tout moment avant cette date, demander (en une ou plusieurs occasions) par écrit de convertir en Parts Sociales Ordinaires toutes ou une partie des PSPOR à la valeur marchande équivalente des Parts Sociales Ordinaires égale à la valeur nominale des PSPOR en question, la prime d'émission rattachée et les dividendes déclarés mais non payés (le cas échéant) sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés; et

(v) le nombre de Parts Sociales à émettre par assemblée générale extraordinaire des associés pour cette conversion de PSPOR en Parts Sociales Ordinaires sera égale au nombre de Parts Sociales converties en PSPOR. La prime d'émission (le cas échéant) rattachée aux PSPOR converties et qui est attribuable aux PSPOR ainsi converties sera affectée à la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires ou à la prime d'émission des PSPOR concernées.

Les PSPOR conféreront à leur(s) détenteur(s) comme une catégorie, le droit, prioritairement au paiement de dividendes au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires, de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour distribution par dividende, un dividende en numéraire préférentiel cumulatif fixe (ci-après dénommé le Dividende Préférentiel PSPOR), de 0,01 % du prix de souscription payé par le détenteur concerné pour chaque PSPOR (étant la valeur nominale de chaque PSPOR augmentée par la prime d'émission PSPOR payé pour chaque PSPOR) (le Prix de Souscription PSPOR), qui sera journalièrement cumulé et calculé sur une année de 365 jours. Le(s) détenteur(s) des PSPOR n'auront pas droit de participer à la distribution de dividendes (s'il y en a) payés en supplément du Dividende Préférentiel PSPOR. Aucun dividende, qu'il soit en numéraire ou en nature, ne sera payé ou déclaré, et aucune autre distribution ne sera effectuée (i) aux Parts Sociales Ordinaires jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel PSPOR échu ait été déclaré et entièrement payé.

En cas de dissolution de la Société, le détenteur de PSPOR aura un rang inférieur à toutes les dettes de la Société mais un rang supérieur aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tel que défini à l'article 20 ci-dessous.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par:

-la signature conjointe de deux gérants pour toutes transactions d'un montant inférieur ou égal à USD 20.000 (vingt mille dollars américains);

- la signature de tous les gérants pour toutes transactions d'un montant supérieur à USD 20.000 (vingt mille dollars américains).

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si tous les gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées par le vote unanime des gérants présents ou représentés. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

IV. Décisions des associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, la gérance peut décider d'envoyer à chaque associé le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées par écrit et transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 14. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par les associés.

V. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes de(s) gérant(s) envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés décident de la manière dont ils attribuent le solde du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider de payer un dividende et en particulier le dividende dont il est question à l'article 8 ci-dessus, transférer ce solde sur un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, sous réserve de l'article 8 et aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par les gérants;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué comme suit:

- (i) premièrement, en remboursement au(x) détenteur(s) des PSPOR (si de telles parts sociales existent toujours) de leur Droit de boni préférentiel PSPOR, un tel paiement s'effectuera sur une base égale par part sociale; et
- (ii) deuxièmement, après paiement entier du Droit de boni préférentiel PSPOR, le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires (si de telles parts sociales existent toujours) auront le droit de recevoir l'excédent restant, un tel paiement s'effectuera sur une base égale par part sociale parmi les Parts Sociales Ordinaires. Si le surplus disponible à la distribution entre les associés est insuffisant pour payer le Droit de boni préférentiel PSPOR en plein à tous les détenteurs de PSPOR, alors ce surplus sera distribué entre les détenteurs de PSPOR, proportionnellement aux pleins montants auxquels ils auraient autrement eu droit.

VII. Loi applicable

Art. 20. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où les présents statuts ne prévoient pas le contraire.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et à tout employé de AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: H. Witze, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 avril 2011. Relation: LAC/2011/17014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Référence de publication: 2011054226/574.

(110060684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Eurobike International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32A, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 95.930.

—
Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 18 mars 2011

Après avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Thierry HANNART à dater de ce jour.

L'assemblée décide de le remplacer par Monsieur Julien FENA, domicilié 1 rue de Chestraimont à B-6640 Vaux-sur-Sûre, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011058242/13.

(110065977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Eurosalon s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 93, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 20.305.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011058244/10.

(110066042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Ex Var S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.919.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2011058246/10.

(110066273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

RBS (Luxembourg) Agriculture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 132.134.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS (Luxembourg) Agriculture S.A.

Oezguel Guelbey / Lorna Cassidy

Référence de publication: 2011073196/11.

(110074686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Neutral Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.151.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011073182/10.

(110074499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.
